



PROVINCE DE QUÉBEC
NOTRE-DAME-DES-MONTS

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, Marcelle Pedneault, Directrice Générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts, qu'il y aura séance régulière du Conseil municipal le 7 juillet à 19h00, à l'édifice municipal au 15, rue Principale, Notre-Dame-des-Monts.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets :

Réputer conforme la hauteur d'un garage isolé à 6 mètres considérant que la résidence principale mesure au total 5 mètres alors qu'il est prescrit au règlement de zonage #228-35 article 6.2.3 (tableau 1) que la hauteur d'un garage ne peut être plus haut que le bâtiment principal.

Identification du site concerné :

Un terrain situé sur le lot 127-20 du cadastre du Canton de Sales au 50 rue de la Forêt à Notre-Dame-des-Monts.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

Donné sous mon seing à Notre-Dame-des-Monts, ce 16^e jour du mois de juin deux mille quatorze.

Marcelle Pedneault,
Directrice Générale
Secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Marcelle Pedneault, Directrice Générale secrétaire-trésorière de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus en en affichant une copie au tableau d'affichage du bureau municipal le 16 juin 2014 et une à l'Église de Notre-Dame-des-Monts.

Fait et donné à Notre-Dame-des-Monts le 16 juin 2014.

Marcelle Pedneault,
Directrice générale secrétaire-trésorière